

**Compte rendu de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS du Lundi 4 Octobre 2021**

Conformément à la convocation du 29 Septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni à la salle polyvalente à 20h.

Etaient présents :

Monsieur Jean François POUZADOUX, Maire ; Madame Germaine CANDEBAT, Première Adjointe ; Madame Florence MARTIN 2^{ème} Adjointe, Madame Laetitia LASSALLE, Troisième Adjointe ; Madame Christiane ARIBAUD, Monsieur Cédric FERRIERE, Monsieur Romuald ROUGE, Monsieur Clément ROUX, Monsieur Flavien VALENSI, Monsieur Stéphane VITALES, Madame Corine WELTMAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur ROUGE Romuald, Madame WELTMAN Corine de 8h à 8h45, conseillers municipaux.

Une feuille de présence est signée par chaque membre présent et sera jointe au compte rendu.

Le Conseil Municipal désigne Mme CANDEBAT Germaine secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Juillet 2021 :

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée le compte rendu.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

2- Photovoltaïque sur terrains de M. Gotti Sébastien :

Le conseil Municipal :

Décide à l'unanimité au scrutin formel à main levée de donner une réponse de principe défavorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces parcelles.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

3- Voirie - Chemin reliant le Colombier Est et Jean Arnaud :

Le conseil Municipal vote :

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2 Mme CANDEBAT, M. ROUX

Il est précisé que Mme LASSALLE ne prends pas part au vote car partie prenante sur ce point.

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée l'achat de cette parcelle au prix demandé.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

4- Voirie – Classement de la Route des Brunels en Route Départementale :

Le conseil Municipal souhaite ajourner ce point car certains conseillers ont des doutes sur le tracé exact.

Monsieur le Maire accepte l'ajournement et le report au prochain conseil municipal.

5- Micoulade - Vote pour le protocole transactionnel, le prêt à usage et le bail à ferme :

M. le Maire demande l'autorisation de signer : le protocole d'accord transactionnel, le bail rural et le prêt à

usage.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation de signature :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 : Mme MARTIN

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée l'approbation de ces trois documents.
Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations et actes correspondants.

Mme WELTMAN Corine rejoint le conseil à 8h45 après le vote du point 5.

6- Eglise - Autorisation de demande de subvention :

M. le Maire demande l'autorisation de :

- déposer la demande de subvention auprès du département de l'état et de la région.
- déposer un dossier de candidature auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil Municipal vote pour ces autorisations :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée ces autorisations.
Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

7- Ateliers communaux – demande d'autorisation d'engager les travaux de réhabilitation :

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée cette autorisation de débiter les travaux.
Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

8 – Huisserie patrimoniales – Rénovation des portes de l'église, de la mairie et de la cour de l'ancienne école :

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation de signature de devis auprès de l'entreprise : PENNAVAYRE Jean Pierre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée cette autorisation de signature de devis.
Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

9- Parkings – Subvention et devis pour l'intégration paysagère :

M. le Maire demande l'autorisation de signer le devis de l'architecte urbaniste.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée cette autorisation de signer le devis.
Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

10 - Questions Diverses

Six questions diverses ont été abordées. Voir le procès-verbal pour plus de détails.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 10h10.

Le Maire
Jean-François POUZADOUX

La secrétaire de séance
Germaine Candebat